

Rallye national des Tamarins

13 & 14 juin 2009

Organisé par



ASA-PROMO
BP 25
97451 SAINT-PIERRE CDX
Fax : 0262 25 47 11
Courriel : asap418@orange.fr

Règlement particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Il sera disponible sur notre site www.asapromo.com

Programme – horaires

13/05/2009		Parution du règlement particulier et des itinéraires
14/05/2009		Ouverture des engagements
01/06/2009		Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)

Sessions de reconnaisances - Voir Art 6.2.1			
1	Samedi	06/06/2009	14H à 22H - Cilaos 14H à 18H
2	dimanche	07/06/2009	14H à 22H sauf Cilaos
3	mercredi	10/06/2009	14H à 22H - Cilaos 14H à 18H

10/06/2009		Publication de la liste des engagés
SAMEDI 14 Juin	08:00	début des vérif. administratives et techniques et de mise en place du parc de départ
	11:40	fin des vérif. administratives et techniques et de mise en place du parc de départ- rapport du Directeur de course
SAMEDI 14 Juin	11:00	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs
	12:00	Publication de la liste des équipages admis au départ -> Affichage à proximité du parc fermé de départ.
	14:00	Départ du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	17:55	Arrivée de la 1 ^{ère} étape (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
DIMANCHE	07:00	(<i>à partir de...</i>) Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} Etape + ordre de départ de la 2 ^{ème} Et.
	08:00	Départ 2 ^{ème} étape (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	15 :10	(<i>à partir de...</i>) Arrivée du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	15 :20	(<i>à partir de ...</i>) Vérifications finales (lieu exact précisé par additif)
	16:10	(<i>à partir de ...</i>) Publication des résultats finaux officiels du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	16:40	(<i>à partir de ...</i>) Publication du classement officiel définitif du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	16:45	(<i>à partir de ...</i>) Remise des prix (lieu exact précisé par additif)

ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'ASAPROMO organise les **13 et 14 juin 2009**, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours:

des Municipalités de **Cilaos, Les Avirons et Saint-Leu**
de la Préfecture de la Réunion
du Groupement de Gendarmerie Nationale, et les Brigades concernées
du Conseil Général -Direction des Infrastructures et Transports,
de la Direction Départementale de l'Equipement,
de la Direction Départementale des Sports,
du Service Départemental d'incendie et de Secours,
des Ambulanciers privés,
du Président et des membres du Comité Régional du Sport Automobile et tous ses Officiels,
des Présidents et membres de l'ASAR, de l'ASASUD, de l'ASA Bourbon et de la CRK
de toute la presse : télévisée, parlée et écrite,
de tous les bénévoles qui œuvrent pour la réussite de l'épreuve:
 commissaires,
 signaleurs,
 auxiliaires de sécurité,
des riverains des villes, villages, routes et chemins empruntés

le Rallye National dénommé :

Rallye national des Tamarins

Le Présent règlement a reçu le permis d'organisation

du Comité Régional du Sport Automobile sous le n°

de la F.F.S.A, sous le n°

COMITE D'ORGANISATION

Président : Pascal PARIS

Membres : Johnny FESSARD Jean-Pierre OLLIVIER Gérard FONTAINE
 Dominique HOARAU Paul BELLEVENUE Sergio DEMILE
 Jerome DEFAUD André MARCHAND

ORGANISATEUR TECHNIQUE:

ASA PROMO Réunion – 217 Rue Marius et Ary Leblond - 97451 SAINT PIERRE CEDEX

SECRETARIAT DU RALLYE

ASA PROMO – John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE

Fax : 0262 25.47.11

Tel : 0692 311 311 Johny FESSARD

PERMANENCE DU RALLYE –

Permanence tous les mardis de 18h00 à 20h00 -

CFA, Chambre de Métiers Rue Archambaud (Ex RN3) les Casernes - 97410 - SAINT PIERRE -

Ou John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE

Permanence du rallye :

Du 18 mai 2009 au 12 juin 2009 → John's Electronic, 29 Rue Marius et Ary Leblond à Saint-Pierre

Du 13 au 14 juin 2009 → Mairie des Avirons

1.1 P - OFFICIELS DU RALLYE (NOMS et N° de licence) cette page sera complétée par additif validé par le collège des commissaires

	Observateur du Comité :		
Collège des commissaires sportifs	Président :	HOARAU Denis	13787
	Comm sportif 1	MARTIN Christian	35423
	Comm sportif 2	GIGAN Fabien	117310
	<i>Secrétariat du Collège</i>	LATCHOUMANE André	13791
		TRICARD Béatrice	25363
Direction de course	Directeur de Course :	COCHARD Emmanuelle	13796
	Directeurs de Course Adjoints	ETHEVE Lilian	13740
	PC Course :	CLAIN Patrick	79611
		AGATHE Patrick	19014
Commissaires techniques		BEGUE Jean Patrick	57167
		BENOIT Frédéric	129517
		COCHARD Nicol	13797
		FONTAINE Eric	57168
		HOARAU Alain	13451
		LEDORMEUR Yanis	166590
		MAILLOT Daniel	13744
		MAREL Gilles	15764
		VITRY Jim	160928
	Sécurité	FESSARD Johny	43712
	Voiture tricolore	Pascal PARIS	17498
	Médecin Chef :	Dr RAMILISON	
	Voiture sono	LEVENEUR Jean-Jacques	141696
	Parcs Fermés, Vérification Publicité :	FAUFRON Jean-Marc	137560
	Parcs d'assistance & regroupement:	PORET Patrick	13795
	Chargé du Refueling :	MARCHAND André	11576
Epreuves Spéciales :		DEBERGE Thierry	33741
		AUTALE Serge	13793
Chargés des Relations avec les Concurrents :		OLLIVIER Jean-Pierre	
		AGATHE Nathalie	34374
Chargé des classements informatiques :		MARTIN Bertrand	
Secrétaire de meeting et Chargé de relations avec la presse		FESSARD Johny	43712

Règlement standard FFSA : A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2 P - ELIGIBILITE

Le présent rallye compte pour le :

La Coupe de France des rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes géré par le CORSA-Réunion

Les Coupes et Challenges autorisés par le CORSA-Réunion (Coupe 1600, Coupe F2000, Coupe Groupe N, Coupe des Marques, challenges Peugeot-Sport-Réunion et Citroën-Sport-Réunion,...)

Le Challenge Promo 2009

1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le

13/05/2009		Parution du règlement particulier et des itinéraires
14/05/2009		Ouverture des engagements
01/06/2009		Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)

Ils seront informés par la presse écrite (JIR et/ou QUOTIDIEN) du jeudi ou vendredi précédant le rallye, et le site web suivant : www.asapromo.com au cours de la semaine précédant le rallye.

En cas de retard les pénalités sont celles prévues par la réglementation édictée par la FFSA et s'appliqueront au moment des vérifications administratives :

Jusqu'à 30 mn de retard → 15 euros

Plus de 30 mn à 1 heure de retard → 30 euros

Par heure supplémentaire de retard → 15 euros

Les vérifications finales auront lieu au parc fermé d'arrivée.

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués **à Sté Foucque - Citroën Saint Pierre.**

Prix horaire de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P Tout concurrent qui désire participer à l'épreuve désignée à l'article 1 doit

- remplir correctement et complètement le formulaire d'engagement annexé au présent règlement particulier (disponible également sur le site www.asapromo.com).
- le déposer au plus tard **le lundi 10 Juin 2009**, accompagné obligatoirement des documents indiqués à l'article 3.1.12p ci-dessous :

- au secrétariat du rallye (article 1)

- zone Nord : St-Denis → chez GI-Sport

- zone Est : St-Benoit → chez SCF-garage

- zone Ouest : Etang-Salé → chez FM-Compétition

- zone Sud : St-Pierre → chez RS Sport

Les concurrents sont informés qu'aucune dérogation ne sera acceptée concernant la limite de dépôt des fiches d'engagement.

Les engagements des concurrents d'une Coupe de Marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédant la date de clôture

3.1.10 P Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures au maximum. En cas de dépassement de cette limite en ce qui concerne les fiches d'engagement, une liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement., et les confirmations de participation ne pourront se décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

3.1.11 P – Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **480,00 euros**
Equipages inscrits au Challenge Promo : **408,00 euros**

b) sans la publicité facultative des Organisateurs, ces **tarifs sont doublés**.

L'engagement dans un challenge ou un trophée organisé ou autorisé par le Comité Régional devra être précisé sur la fiche d'engagement (en marge ou dans les cases prévues à cet effet).

3.1.12 P Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement et de deux jeux de photos d'identité récentes et nettes**.

Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur, et mentionnés obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.

3.2 P – EQUIPAGES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 P - ORDRE DE DEPART

3.3.1. P Pour la 1^{ère} étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**

A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes ou trophées

ARTICLE 4 P- VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P- VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications, qui répondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International pour les voitures de Tourisme (groupe A), y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600, les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000 (inclues les F2000 Spéciales), FRC, FA, FN, GT de Série 2 roues motrices.

4.2 P- PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 P- ASSISTANCE - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2 P Pendant toute la durée du rallye, **aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.**

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du collège des commissaires sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3 P Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans ;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (**3mx5m minimum**) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture ;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 euro. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.4 P- Procédure de pesée des voitures – conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.6 P- Plaques d'immatriculation – conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - DESCRIPTION

Le rallye représente un parcours comportant **7 épreuves spéciales** :

<u>1ère étape</u>		km ES	heure
ES1	Bras Sec	7,0	14 :32
ES2	Bras Sec	7,0	17 :01
Total E.S.(km) 1ère étape		14,000	
Kilométrage total 1ère étape			36,700

<u>2ème étape</u>		km ES	Heure
ES3	La Source 1	20,8	10 :13
ES4	Acacias 1	5,6	10 :56
ES5	La Source 2	20,8	12 :19
ES6	Acacias 2	5,6	13 :02
ES7	La Source 3	20,8	14 :25
Total E.S.(km) 2ème étape		73,6	
Kilométrage total 2ème étape			182,050

RECAPITULATIF:		
Total ES (km) 1ère étape	14,0	
Kilométrage total 1ère étape		37,400
Total E.S.(km) 2ème Etape	73,6	
Kilométrage total 2ème Etape		182,050
KILOMETRAGE TOTAL DU RALLYE	87,6	219,450

6.2 P – RECONNAISSANCES - conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 P

Dans tous les rallyes asphalté, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** au maximum.
- Tout retour en arrière, **tout fractionnement** et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

6.2.4P

Des contrôles seront effectués : la méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des ES ou dans tous autres lieux entre les points de départ et d'arrivée des ES.

Tout concurrent (pilote, copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de 3 passages sur toute ou partie d'une E.S., ou n'ayant pas remis [sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative](#), fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la FFSA.

6.2.5 P – Durée :

La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours et se dérouleront comme suit :

1	Samedi	06/06/2009	14H à 22H - Cilaos 14H à 18H
2	Dimanche	07/06/2009	14H à 22H sauf Cilaos
3	Mercredi	10/06/2009	14H à 22H - Cilaos 14H à 18H

6.2.6 P – Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

conforme au règlement standard FFSA.

7.2. P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P - Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chasubles blanches → Chefs de Poste
- Chasubles jaunes → Commissaires
- Chasuble orange → Commissaires de route

ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 P – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.5 P – Le classement intermédiaire de fin d'étape sera établi à l'issue de la dernière ES courue. Les éventuelles pénalités de la dernière section seront ajoutées le lendemain matin.

9.6 P - Il sera établi un classement « challenge promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

ARTICLE 10 P – PRIX

Prix en espèces : Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.

La remise des prix se déroulera le

dimanche 14 juin 2009

16:45	(à partir de ...) Remise des prix (lieu exact précisé par additif)
-------	--

Voir ANNEXE "ITINERAIRES"